

RAPPORT DE LA COMMISSION THEMATIQUE DES PETITIONS
chargée d'examiner l'objet suivant :

Pétition de l'Association PEA - Intégrons le respect des animaux dans les écoles !

1. PREAMBULE

La commission était composée de Mme Aline Dupontet, Muriel Thalmann (qui remplace Filip Uffer), et de MM. Jean-Marc Nicolet (qui remplace Olivier Epars), Pierre Guignard, Jean-Luc Chollet (qui remplace Pierre-André Pernoud), Philippe Germain, Hans-Rudolph Kappeler, Jérôme Christen, Daniel Trolliet, Daniel Ruch. Elle a siégé en date du 8 septembre 2016 sous la présidence de Mme Véronique Hurni. MM Filip Uffer, Pierre-André Pernoud et Olivier Epars étaient excusés.

M. Cédric Aeschlimann, Secrétaire de commission parlementaire, est remercié pour les notes de séance.

2. PERSONNES ENTENDUES

Pétitionnaires : Mme Valérie Mancini, enseignante spécialisée, M. Fabien Truffer, juriste.

Représentants de l'Etat : DFJC/DGEO (Direction générale de l'enseignement obligatoire), M. Serge Martin, directeur adjoint en charge de la pédagogie, Mme Anne Christe de Mello, responsable d'unité à la Direction pédagogique, M. Francois Sulliger, collaborateur à la Direction pédagogique.

3. DESCRIPTION DE LA PETITION

L'association PEA (Pour l'Egalité Animale) est active en Suisse romande et reconnue d'utilité publique. Son but est de promouvoir la protection de la dignité et du bien-être des animaux de manière générale. Outre le fait que la protection des animaux semble être une chose acquise, cette pétition souhaite qu'il y ait plus qu'une prévention concernant la cruauté dans le cadre de l'enseignement scolaire, et qu'un questionnement sur la place des animaux se mette en place. L'élément principal concerne les découvertes scientifiques récentes, en neurosciences, en biologie moléculaire, en éthologie. De plus en plus, ce que l'on considère comme le propre de l'homme est remis en question notamment en termes de capacité de souffrir, d'émotion, de conscience, d'altruisme ou de manipulation d'outils. Les pétitionnaires citent les poussins, qui savent compter, les mérous et murènes qui coopèrent pour chasser dans les récifs coralliens, les stratégies d'évitement des cochons par rapport à la nourriture en présence d'un animal dominant, et les fourmis qui passent le test du miroir, un test qui concerne la conscience de soi. Ces informations croissent au gré des découvertes scientifiques et remettent en question le rapport aux animaux. Un autre élément concerne l'industrialisation massive de l'élevage, qui fait l'objet de scandales, le dernier en date concernant l'élevage de porc dans le canton de Vaud.

Paradoxalement, Les pétitionnaires ne constatent pas de prise de conscience ou de mesures prises face à ces constats. Ils rappellent les bases légales du droit suisse avec l'art 641a al. 1 du CC qui prévoit que les animaux ne sont pas des choses. L'alinéa 2 ajoute que sauf dispositions contraires, les dispositions s'appliquant aux choses sont également valables pour les animaux, ce qui est paradoxal. La Loi sur la protection des animaux vise à protéger la dignité et le bien-être des animaux, ce qui est le but de cette pétition.

Il s'agit d'enseigner aux enfants le respect et la protection de la dignité des animaux. Les pétitionnaires donnent quelques explications concernant le spécisme, mot créé par analogie avec le racisme ou le sexisme, qui est une idéologie qui considère que la vie et les intérêts des animaux peuvent être négligés parce qu'ils sont d'une autre espèce. De nombreux philosophes se sont penchés sur cette question et sont arrivés à la conclusion que le spécisme est irrationnel et injuste, car les humains ne sont pas les seuls êtres sensibles capable de ressentir des émotions. Pour finir, l'école sensibilise au racisme et au sexisme et les pétitionnaires souhaitent que cette pétition soulève avec les enfants la question des devoirs envers les animaux et de la place qui leur est accordée dans la société. L'objectif est de leur proposer un questionnement sur comment agir au mieux et favoriser des choix responsables.

4. AUDITION DES PETITIONNAIRES

Une pétitionnaire, membre PEA est une enseignante spécialisée et elle rappelle les missions de l'école et ses finalités objectives que sont les missions d'éducation et la transmission de valeurs sociales telles que le respect, le développement du sens de la responsabilité ou encore le développement de la capacité de discernement et d'indépendance de jugement. Dans cette optique, le plan d'étude romand (PER) attribue une place prioritaire à une éducation en vue du développement durable. Cette éducation implique d'appréhender de manière systémique la complexité du monde dans ses dimensions sociales, économiques, mais aussi environnementales, scientifiques, éthiques, et civiques. C'est dans cette optique que leur projet s'inscrit, parce que les objectifs de ce type d'éducatons permettent de rendre explicite une analyse et un questionnement sur la place que nos sociétés industrielles laissent à ces communautés d'êtres vivants et sensibles que sont les animaux, en fonction de leur espèce et du rôle que l'agent humain leur a attribué. C'est en articulant ce type de réflexion qu'elle pense que la notion de spécisme s'avère un objet d'étude mais aussi un sujet de débat pertinent dans une éducation en vue d'un développement durable. Il est en effet scientifiquement prouvé que cette forme de discrimination va à l'encontre des priorités éthiques du 21^{ème} siècle, qu'il s'agisse d'écologie, d'environnement, d'économie ou des fondements d'un nouvel humanisme.

Elle évoque quelques pistes proposées par les pétitionnaires à titre d'illustration concrètes. Ce projet a un sens s'il peut s'inscrire dans le PER, entre la 5^{ème} et la 11^{ème} HarmoS. Il y a différents axes d'apprentissages. Si l'on considère les mathématiques et les sciences de la nature, on y étudie le vivant dans son unicité et sa diversité, et un des objectifs est de rechercher des critères définissant la notion de vivant. Leur proposition serait, lors du développement de la démarche scientifique, de spécifier le rôle et l'impact de l'homme dans l'établissement du classement, d'interroger la place que l'homme occupe dans un classement et d'introduire un questionnement entre ces deux notions essentielles que sont les différences et les valeurs. Cela favoriserait un débat sur le lien entre le fait d'ordonner et de classer et le fait d'élaborer des représentations qui introduisent un système de valeurs. Si l'on évoque les écosystèmes, leur équilibre et leur fragilité, elle propose de nommer l'impact du choix de l'élevage intensif et d'explicitier la spirauté de ses conséquences sur la biodiversité. Pour un autre axe d'apprentissage, appelé formation générale, où l'on analyse les formes d'indépendances entre le milieu et l'activité humaine, par exemple avec l'aménagement de l'espace dans le temps, elle propose de rendre perceptible l'évolution de l'élevage et de son impact, et d'introduire la notion d'élevage intensif et de production animale, avec une vision systémique mettant en perspective les besoins des humains, des animaux et des écosystèmes. Un autre axe d'apprentissage est intitulé corps et mouvement. Avec des objectifs comme sens, besoins physiologiques et équilibre alimentaire, l'idée pourrait être de permettre aux élèves de découvrir et de mettre en pratique des alimentations alternatives, tout en respectant et préservant un équilibre nutritionnel sain, en favorisant une démarche écologique, économique et éthique. Pour revenir à la formation générale, l'un des objectifs est d'analyser quelques conséquences d'un système économique mondialisé, en permettant à l'élève d'évaluer sa place, son rôle et son influence en tant qu'individu dans un système économique mondialisé. Une proposition pourrait être de rendre perceptible le rôle de chacun en tant que consommateur dans le processus actuel d'une chaîne alimentaire mondialisée. A la question de savoir qui serait à même d'élaborer un tel projet, elle pense que l'association PEA peut être une ressource et un moteur, mais ne revendique pas un rôle interventionniste dans l'école.

Les pétitionnaires estiment que c'est un travail pluridisciplinaire, qui devrait être repris par un groupe d'enseignant et de formateurs HEP pour réfléchir aux moyens de concrétiser ces objectifs.

5. AUDITION DES REPRESENTANTS DE L'ETAT

Mme Christe de Mello est responsable d'une unité qui s'occupe du PER et des spécificités cantonales vaudoises, comme les options spécifiques de la voie pré-gymnasiale. Dans son unité, M. Sulliger est responsable du domaine qui s'intitule sciences humaines et sociales, concerné par le sujet de la pétition. Ils ont pris connaissance de la pétition avec intérêt, de même que du document qui leur a été transmis en date du 1er septembre 2016, et qui donne quelques informations complémentaires sur la manière dont les pétitionnaires espèrent mieux pouvoir prendre en compte cette thématique. Un certain nombre de recherches ont été effectuées, des partenaires ont été consultés et il ressort d'un premier constat sur cette thématique qu'il existe de nombreux documents fédéraux cadrant ce sujet. Il y a déjà une Loi fédérale sur la protection des animaux qui cadre la question du respect. Une ordonnance du 23 avril 2008 précise comment l'on traite les animaux, quelles sont les pratiques interdites et quelles sont les conditions d'obtention d'animaux domestiques et autres. Et il existe un copieux guide sur la protection des animaux édité par la SPA qui reprend de nombreux éléments. Ainsi, peu de choses sont aussi cadrées dans le cadre de l'école obligatoire que la protection des animaux. Le PER a été rédigé en respect avec ces textes.

Il ressort aussi des discussions que l'école obligatoire traite la question des animaux depuis longtemps, en français dans le cadre du texte argumentatif, notamment en lien avec la violence sur les animaux, en science, en géographie. Et dans le cadre de projets pédagogiques, les enseignants font venir des animaux en classe pour sensibiliser les élèves à ces questions. Concernant le spécisme, terme qu'il découvre dans la pétition, cela fait longtemps que l'école obligatoire fait en sorte que l'on traite les animaux avec respect. La période actuelle est d'ailleurs un peu particulière, car le service de l'enseignement spécialisé (SESAF), à travers l'unité de prévention santé, a même dû éditer un texte de recommandation pour savoir ce que l'on avait le droit de faire ou ne pas faire avec ces animaux. Ainsi, le sujet tient à cœur et l'école obligatoire est prise à son propre piège, puisque le SESAFA a dû faire cette recommandation qui précise quels sont les animaux autorisés, tolérés et interdits. Dans le PER, de nombreux éléments sont présents et il y a un véritable ancrage romand pour que les enseignants soient sensibilisés et sensibilisent leurs élèves au respect des animaux.

A cela se greffent d'autres éléments nouveaux, qui interrogent aussi l'école obligatoire, comme l'écologie, le développement durable, la mondialisation. Si l'on met tous les parents d'une classe dans une salle et qu'on leur demande ce qu'ils pensent de l'écologie, ils se retrouveront assez vite en porte-à-faux par rapport à leurs convictions propres. Or l'école doit rester un lieu neutre. Intégrer à la réflexion et au débat le véganisme ou le fait de ne pas manger de viande dépasse l'école. Ainsi, la DGEO trouve pertinent de resensibiliser les directions d'établissement et les enseignants sur les éléments du plan d'étude qui participent au fait que l'on respecte les animaux, et qu'en tant qu'enfant, il y a un certain nombre de choses que l'on apprend. Secondairement au rôle des parents, l'école éduque, mais l'on s'arrête là. La crainte de la DGEO est que par une surformalisation de ces aspects, dans des brochures didactiques, des documents pédagogiques et des contraintes émises par le département, l'on mette les enseignants dans une situation délicate, aussi en fonction de leur conviction, sans parler des élèves et de leurs parents. La LEO ne serait pas respectée, car son art 9 implique le respect des convictions morales et non uniquement politiques et religieuses. La crainte est que l'on aille trop loin dans une stigmatisation et une surformalisation de ces contraintes.

6. DELIBERATIONS

Un commissaire a enseigné pendant 39 ans. Il relève que les pétitionnaires interrogent la place de la philosophie à l'école et la place donnée à l'éthique en général dans l'enseignement. Il se demande comment intégrer cette demande et sans remplir encore davantage la grille horaire des élèves

Il lui est répondu que les enseignants sont déjà assez chargés avec le PER. L'idée est de réfléchir comment articuler des modules, qui pourraient offrir des outils pédagogiques déjà élaborés aux enseignants, et de faire en sorte que ce ne soit pas une surcharge, mais au contraire une perspective qui s'inscrive dans les données de bases pour articuler un cours. Le PER est conçu avec beaucoup

d'articulations, et les modules devraient tenir compte des données déjà en place, et révéler des notions plus explicites concernant des réalités liées au développement durable et à l'éducation à ce développement durable. Il est important de réfléchir en termes de pluridisciplinarité. Il ne s'agit pas de donner des réponses, mais des critères d'analyse et de compréhension afin de soulever un débat et interroger le monde dans lequel on vit.

Le commissaire est convaincu que le PER a une très grande ouverture sur de nombreuses notions transversales et il est agréablement surpris de voir arriver la notion de développement durable dans le PER.

Un autre commissaire dit avoir présenté sa ferme à des classes lausannoises pendant 25 ans, apprenant le respect des animaux à ces jeunes écoliers. Il veut savoir dans quelle direction les pétitionnaires souhaitent orienter l'enseignement et demande s'ils admettent qu'un animal puisse être nourri, gardé pour ce qu'il produit, à savoir du lait, ou de la viande lorsqu'il est mis à mort. En cas d'acceptation, le débat peut se poursuivre sur les conditions de garde et d'élevage. En cas de désaccord, sachant que 75% de la surface agricole de Suisse est en nature d'herbe, il demande si PEA peut porter la responsabilité de la dépendance à une nourriture étrangère, sur laquelle la Suisse n'a pas de prise, notamment concernant les conditions de détentions des animaux.

Les pétitionnaires souhaitent avant tout mettre en avant la notion de respect dans cette présentation. Ils ne veulent pas donner de réponses aux élèves, mais souhaitent qu'ils se posent des questions, ce qui est le rôle de l'école. Il leur appartient ensuite d'apporter des réponses, de chercher des informations et d'aller vers ce qui leur semble juste.

Un commissaire estime, en dépit des termes techniques mentionnés, que c'est à la cellule familiale d'apporter les informations et l'éducation. Il est d'avis que les parents doivent aussi s'occuper de leurs enfants et qu'il ne faut pas tout laisser à l'école.

Une discussion extrêmement nourrie a prévalu dans les délibérations. Certes il faut faire le tri dans le flot d'information reçu entre ce qui a été filmé en Suisse et à l'étranger. Quant à savoir ce qui se passe en Suisse, un commissaire explique qu'il est intervenu chez un voisin de 72 ans qui était seul pour vèler une vache, et que la situation ne se présentait pas très bien. Sur le moment, il aurait également été possible de prendre des photos pour dénoncer cette opération qui aurait pu être vue comme une maltraitance pour une personne non avertie.

Un autre commissaire trouve qu'il y a beaucoup d'échos dans la presse, y compris en Suisse, de chats brûlés, martyrisés ou maltraités par des enfants, des adolescents ou des adultes. S'il est vrai que les parents doivent éduquer, le canton est multiculturel, avec des personnes qui n'ont pas toutes les mêmes valeurs face aux animaux et il n'est pas certain que l'information passe bien. Ce commissaire est par exemple heurté lorsque des personnes mangent des animaux comme des calamars vivants et se demande si l'être humain ne perd pas la notion de respect envers les animaux. Il faudrait probablement mettre un accent sur ce point pour les enfants, de ce fait il s'abstiendra.

7. VOTE

Classement de la pétition

Par 10 voix pour, 0 contre et 1 abstention, la commission recommande au Grand Conseil de classer cette pétition.

Rances, le 2 décembre 2016.

Le rapporteur :
(Signé) Pierre Guignard